

218C0642
FR0000063091-FS0316

26 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ANF IMMOBILIER
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mars 2018, la société anonyme Icade¹ (27 rue Camille Desmoulins, 92130 Issy-Les-Moulineaux) a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 mars 2018, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société ANF IMMOBILIER et détenir 17 347 621 actions représentant autant de droits de vote, soit 91,26% du capital et 90,99% des droits de vote de la société ANF IMMOBILIER², ainsi réparti :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Icade (detention effective)	17 112 715	90,02	17 112 715	89,75
Icade (detention par assimilation)	234 906	1,24	234 906	1,23
Total Icade	17 347 621	91,26	17 347 621	90,99

Ce franchissement de seuils (i) résulte de l'acquisition de 1 021 251 actions ANF IMMOBILIER réalisées sur et hors marché entre le 8 décembre 2017 et le 19 mars 2018, et (ii) de l'assimilation de 234 906 actions ANF IMMOBILIER déjà émises et objets de promesses croisées d'achat et de vente dont les conditions suspensives ont été levées suite à la détention par Icade de plus de 90% du capital de la société³.

Il est précisé qu'aux termes desdites promesses, (i) chaque bénéficiaire peut exercer l'option de vente dans les six mois à compter de la réception de l'avis de liquidité par ce dernier, l'avis devant être adressé à l'expiration de la période de conservation et/ou de la période d'indisponibilité, (ii) Icade a la possibilité d'exercer son option d'achat pendant une période de six mois à compter de l'expiration de la période d'exercice de son option de vente par le bénéficiaire, et (iii) le prix de vente sera arrêté sur la base du prix proposé dans le cadre de l'offre publique visant les actions de la société, à savoir 22,15 euros par action, ajusté de la variation entre l'ANR triple net EPRA par action publié au 30 juin 2017, à savoir 20,96 euros, et le montant du dernier ANR triple net EPRA par action arrêté lors de la notification de l'exercice de l'option de vente ou d'achat.

¹ Contrôlée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

² Sur la base d'un capital composé de 19 009 271 actions représentant 19 066 382 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. section 2.3.3 de la note d'information ayant reçu le visa n°17-587 en date du 14 novembre 2017 établie lors de l'offre publique ouverte du 16 novembre au 6 décembre 2017.